

I.AVIS A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL

Projet : Renforcement de capacité des acteurs de la filière Palmier à Huile

Objet : Recrutement des Prestataires de Services Non Financiers agréés pour fournir les services de conseil agricole appropriés (CTS, et CAM) aux acteurs de la filière Palmier à Huile (accord cadre à contrat subséquents sur trois (03) années (relance lot 2 et 3).

Référence du marché : PI_DRC_108035

Avis N° DD8/ATDA-P/ PRMP/DRC/SP-PRMP du 02.11.2025

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt International fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Plateau (ATDA-Plateau) version 3 publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 16 octobre 2025.
2. L'Agence Territoriale de Développement Agricole du Plateau (ATDA-Plateau) a obtenu dans le cadre de son budget des fonds du Budget National, afin de financer le Programme National de Développement de la Filière Palmier à Huile (PNDF-PH), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles: Recrutement des Prestataires de Services Non Financiers agréés pour fournir les services de conseil agricole appropriés (CTS et CAM) aux acteurs de la filière Palmier à Huile (accord-cadre à contrats subséquents sur 03 années), PI DRC 108035.
3. Les prestations comprennent trois lots et portent sur :

Lot 2 : Mise en œuvre du Conseil à l'Accès aux Marchés (CAM) et des services connexes

Ce lot porte sur les prestations ci-après :

BON A LANCER

- ✓ Fournir le CAM aux acteurs ciblés (individuels, clusters, etc.) de la filière dans les PDA 5, 6 et 7. Cette prestation se décline comme suit :
 - réaliser le diagnostic de la mise en marché en début d'intervention ;

- accompagner et outiller les acteurs bénéficiaires dans l'exploitation des outils du CAM appropriés pour la facilitation à l'accès de leurs produits sur les marchés porteurs ;
- évaluer la mise en marché des produits issus de la filière ;
 - ✓ Elaborer un mécanisme de fidélisation des agrégés/déposants au profit du cluster Huile Rouge de palme de Sakété et du Pôle d'Entreprises Agricoles (PEA) de Pobè ;
 - ✓ Elaborer un modèle économique durable au profit des PEA de Pobè et d'Ifangni ;
 - ✓ Réaliser une mission d'ingénierie sociale pour l'accompagnement des unités de transformation et des clusters/PEA d'huile rouge de palme à la gestion des infrastructures et à la mise en marché dans les PDA 5, 6 et 7 ;

Lot 3 : Organisation d'une foire agricole

Le lot 3 consistera à :

- ✓ Faciliter la visibilité des produits dérivés du palmier à huile à travers l'organisation d'une foire agricole aux fins de promouvoir la consommation locale et les services offerts par les acteurs de la filière ;
- ✓ Organiser des panels de discussions entre acteurs sur les défis de développement et les enjeux de la filière palmier à huile, les bonnes pratiques managériales et organisationnelles et les innovations de recherche-développement, les offres de biens et services puis les opportunités de financement ;
- ✓ Présenter au moins 40 forains (producteurs et transformateurs).

Un seul soumissionnaire peut soumissionner pour les deux lots (02) mais et peut être attributaire des deux lots. Les manifestations d'intérêt seront déposées séparément et par lot

BON A LANCER

4. Le délai de réalisation de la mission est de **douze mois (12) pour le lot 2 et deux (02) mois pour le lot 3** à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencement des prestations.

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt par lot pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par lot pour compléter la liste initiale préétablie. Cette liste restreinte d'au moins cinq (05) et au plus huit (08) candidats doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis¹. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le dernier candidat de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC) conformément aux dispositions de l'article 37 point 1 (c) de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

BON A LANCER

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Lot 2 : Mise en œuvre du Conseil à l'Accès aux Marchés (CAM) et des services connexes

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine prestations intellectuelles : études et formations.	10	<p>Non inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts = 0</p> <p>Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts + Agrément pour l'exercice du Conseil Agricole délivré par le MAEP en cours de validité = 10</p> <p>BON A LANCER</p>	<p>Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts + Agrément pour l'exercice du Conseil Agricole (CAM) délivré par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche en cours de validité</p>
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des études et formations au cours des cinq (5) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) et de l'année en cours	25	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes - Absence de preuves ou preuves non légalisées = 00 point - Aucune expérience dans le domaine des études et formations = 00 point - Cinq (05) expériences générales dans le domaine des études et formations au cours des cinq (5) dernières années = 5 points par expérience valide ; soit 5×5 soit 25 points. • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence

	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de preuves ou preuves non légalisées = 00 point - Aucune expérience du personnel d'encadrement dans le domaine des études et formations = 00 point - Fournir la preuve des expériences professionnelles d'un personnel d'encadrement ingénieur agronome avec au moins cinq (05) expériences générales dans le domaine des études et formations aux acteurs agricoles = 5 points par expérience valide ; soit 5×5 soit 25 points. 	<p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement. Les expériences de ce personnel doivent être justifiées par les Cv datés et signés, les attestations de travail/certificats de travail ou attestations de bonne fin d'exécution en copie certifiée conforme aux originaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes - Absence de preuves ou preuves non légalisées = 00 point - Aucune expérience dans le domaine du conseil agricole = 00 point - Quatre (04) expériences spécifiques dans le domaine du conseil agricole = 12,5 points par expérience valide ; soit $12,5 \times 4$ soit 50 points 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence - Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence - Absence de preuves ou preuves non légalisées
		<p>Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firmé dans le domaine du conseil agricole au cours des cinq (5) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) et de l'année en cours</p>	<p>50</p>	

	<p>= 00 point</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune expérience du personnel d'encadrement dans le domaine du conseil agricole = 00 point - Fournir la preuve des expériences professionnelles d'un (01) personnel d'encadrement ingénieur agronome ayant au moins quatre (04) expériences spécifiques dans le domaine du conseil agricole = 12,5 points par expérience valide ; soit $12,5 \times 4$ soit 50 points 	<p>expériences de ce personnel doivent être justifiées par les Cv datés et signés, les attestations de travail/certificats de travail ou attestations de bonne fin d'exécution en copie certifiée conforme aux originaux</p>	
	<p>4. Organisation technique managériale cabinet/firme</p>	<p>05</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'une présentation du prestataire = 00 point - Inexistence d'un Organigramme de la structure = 00 point - Une bonne présentation du prestataire (statut juridique, raison sociale, domaines de compétences / mission, structuration et organisation de la structure et expériences générales = 2,5 points - Une présentation incomplète du prestataire (sans tous les éléments constitutifs cités ci-dessus) = 01 point 	<p>Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme</p>

BON A LANCER

	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un organigramme de la structure bien défini et bien détaillé (direction et les services associés avec liaisons fonctionnelles) = 2,5 points - Existence d'un organigramme non détaillé de la structure (sans préciser les liaisons fonctionnelles entre la direction et les services associés) = 01 point 	
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	<p>10</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste du personnel datée, signée et cachetée : 5 points - Chef de Mission : Ingénieur agronome de niveau Bac + 5 = 2 points. - Secrétaire : Bac G1 = 0,5 point - Comptable : Bac G2 = 0,5 point. - Superviseur : titulaire au moins d'une Licence en agronomie = 1 point. - Conseiller Agricole : titulaire au moins d'un Diplôme d'Etude Agricole Tropical (DEAT) ou d'un diplôme équivalent en agronomie ayant une spécialité en production végétale, agroéconomie, en aménagement et gestion des ressources naturelles = 1 point. 	<p>BON A LANCER</p> <p>Liste du personnel datée, signée et cachetée, les diplômes ou attestations de diplômes légalisés.</p>
TOTAL	100	

Lot 3 : Organisation d'une foire agricole			
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations intellectuelles :	Communication et événementielle.	Nombre	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts = 0 Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts = 10
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations intellectuelles : Communication et événementielle.			<p>Non Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts = 0 Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts = 10</p> <p>NON ALANGEBO</p>
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine de la communication et événementielle au cours des cinq dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) et de l'année en cours	10	25	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes <ul style="list-style-type: none"> - Absence de preuves ou preuves non légalisées = 00 point - Aucune expérience dans le domaine des études et formations = 00 point - Cinq (05) expériences générales dans le domaine de la communication et événementielle au cours des cinq (5) dernières années = 5 points par expérience valide ; soit 5×5 soit 25 points. • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence <ul style="list-style-type: none"> - Absence de preuves ou preuves non légalisées = 00 point - Aucune expérience du personnel d'encadrement

<p>dans le domaine des études et formations = 00 point</p> <p>Fournir la preuve des expériences professionnelles d'un personnel d'encadrement ayant Bac + 5 en communication, marketing ou action commerciale avec cinq (05) expériences générales dans le domaine de la communication et événementielle = 5 points par expérience valide ; soit 5×5 soit 25 points.</p>	<p>Cv datés et signés, les attestations travail/certificats de travail ou attestations de bonne fin d'exécution en copie certifiée conforme aux originaux</p>			

BON A L'ANGERE

	d'encadrement dans le domaine du conseil agricole = 00 point Fournir la preuve des expériences professionnelles d'un (01) personnel d'encadrement ayant au moins quatre (04) expériences spécifiques dans le domaine d'organisation de foire agricole = 12,5 points par expérience valide ; soit $12,5 \times 4$ soit 50 points	attestations de travail/certificats de travail ou attestations de bonne fin d'exécution en copie certifiée conforme aux originaux
4. Organisation technique et du managériale cabinet/firme	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'une présentation du prestataire = 00 point - Inexistence d'un Organigramme de la structure = 00 point - Une bonne présentation du prestataire (statut juridique, raison sociale, domaines de compétences / mission, structuration et organisation de la structure et expériences générales = 2,5 points - Une présentation incomplète du prestataire (sans tous les éléments constitutifs cités ci-dessus) = 01 point - Existence d'un organigramme de la structure bien défini et bien détaillé (direction et les services associés avec liaisons fonctionnelles) = 2,5 points 	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme

		Existence d'un organigramme non détaillé de la structure (sans préciser les liaisons fonctionnelles entre la direction et les services associés) = 01 point.
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	<p>Liste du personnel datée, signée et cachetée : 2 points.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de Mission : spécialiste en communication, marketing, et action commerciale, titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 5 en communication, marketing ou action commerciale = 03 points. - Un spécialiste des Chaînes de Valeur Ajoutée (CVA) : Ingénieur Agronome spécialisé en agroéconomie, en production végétale ou halieutique, aménagement et gestion des ressources naturelle = 03 points. - Un technicien en logistique de niveau Bac + 3 = 01 point. - Un technicien en communication de niveau Bac + 3 = 01 point. <p>BON A LANCER !</p>

La note minimale requise pour être présélectionné est 70 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08) par lot.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Plateau, Email : prmpatdaplateau@gmail.com et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : Pobè, Quartier Zone Résidentielle, ancienne rue de la Préfecture de Pobè, BP 22 Pobè, République du Bénin, les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (heures locales : GMT + 1).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

BON A LANCER

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du ~~11 novembre 2025 à 08 heures précises~~ (heures locales : GMT + 1). Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : Pobè, Quartier Zone Résidentielle, ancienne rue de la Préfecture de Pobè, BP 22 Pobè, République du Bénin. Le dossier de présélection peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées par lot en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF accessible, à l'adresse ci-après :

Personne Responsable des Marchés Publics par intérim de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Plateau, sis à Pobè, Quartier Zone Résidentielle, ancienne rue de la Préfecture de Pobè, 1er étage, BP 22 Pobè, République du Bénin, au plus tard le ~~29~~²⁹.décembre 2025 à 10 heures très précises (heures locales : GMT + 1).

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus et conformément à la note circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : Salle de réunion de la Direction Générale de l'ATDA Plateau, le ~~29~~²⁹.décembre 2025 à 10 heures 30 minutes très précises (heures locales : GMT + 1).

14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

BON A LANCER

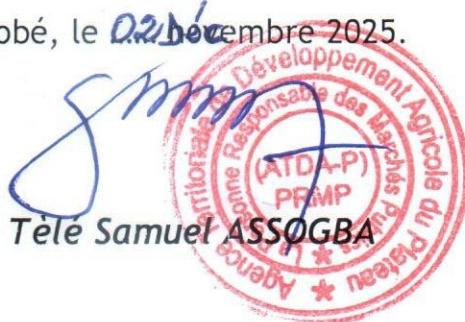
Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (trois (03) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

La Personne Responsable des Marchés Publics

Pobé, le 02 Décembre 2025.



BON A LANCER